

Rédacteur : Direction des relations extérieures et du développement international (DREDI)

Note à l'attention du conseil d'administration

Objet : Taux applicables et conditions d'accès pour les actions de mobilité études et stage Erasmus + au titre de l'année 2025/2026

Le programme Erasmus+ permet de financer des actions de mobilité étudiante dans l'enseignement supérieur. A ce titre, l'URCA bénéficie d'une subvention annuelle pour verser des bourses mensuelles à ses étudiants qui effectuent une mobilité d'études ou de stage en Europe.

Sur l'appel à projet 2025, la subvention obtenue est de 342 520€ (Convention 2025-1-FR01-KA131-HED-000318515). Cette subvention finance les mobilités étudiantes pour études et stage, les mobilités enseignantes, administratives et les programmes intensifs hybrides (programmes courts organisé entre au moins trois partenaires, dont une partie est proposée en ligne).

Règles de financement

La programmation Erasmus+ 2021-2027 prévoit l'obligation de verser aux étudiants des compléments financiers en plus de la bourse mensuelle de soutien individuel, selon les modalités ci-dessous :

- **Stage en Europe** : bourse de soutien individuel + complément financier de 150€/mois
- **Inclusion** : bourse de soutien individuel + complément financier de 250€ /mois afin d'encourager la participation des publics répondant à l'un des critères suivants :
 1. en situation de handicap ou d'affection de longue durée (ALD) ;
 2. boursier de l'enseignement supérieur sur critères sociaux aux échelons 6 et 7 ;
- **Participation aux frais de voyage** : complément financier unique en fonction de la distance parcourue et du moyen de transport. Les étudiants sont encouragés à utiliser des modes de transport à moindre émission de gaz à effet de serre : train, bus et covoiturage.

Distance	Moyen de transport standard	Moyen de transport Eco responsable Bus, Train, Co-voiturage
10 à 99 km	28 €	56 €
100 à 499 km	211 €	285 €
500 à 1999 km	309 €	417 €
2 000 à 2 999 km	395 €	535 €
3 000 à 3 999 km	580 €	785 €
4 000 à 7 999 km	1188 €	1 188 €
plus de 8 000 km	1735 €	1 735 €

1. Taux de bourse et compléments financiers applicables pour les actions de mobilité études et stage Erasmus+ pour l'année universitaire 2025/2026

Groupe de pays	Fourchette	Bourse de soutien individuel	Stage	Inclusion	Participation aux frais de voyage
Groupe 1 Coût de vie élevé (Allemagne/Autriche/Belgique/Danemark/ Finlande/France/Irlande/Islande/Italie/Liechtenstein/ Luxembourg/ Norvège/ Pays-Bas/Suède/ Pays région 13 & 14)	292 - 606 €	292 €/mois	150 €/mois	250 €/mois	28 – 1 735 €
Groupe 2 Coût de vie moyen (Chypre/Espagne/Estonie/Grèce/Lettonie/Malte/ Portugal/Slovaquie/Slovénie/Tchéquie)	225 - 550 €	275 €/mois			
Groupe 3 Coût de vie bas (Bulgarie/Croatie/Hongrie/Lituanie/Macédoine/ Pologne/Roumanie/Serbie/Turquie)	225 - 550 €	225 €/mois			

Pour l'année 2025/2026, les taux applicables proposés sont le minimum au sein de la fourchette pour les groupes 1 et 3, pour permettre au plus grand nombre d'étudiants de bénéficier d'une bourse et de verser le supplément inclusion et la participation aux frais de voyage.

Pour rappel, les étudiants peuvent en complément bénéficier d'une aide à la mobilité internationale (AMI) du MESR et d'une bourse de la région Grand Est. L'ensemble des financements possibles est détaillé dans le guide de la mobilité 2025/2026 (p.46) : <https://www.univ-reims.fr/media-files/59583/guide-de-la-mobilite-07112024.pdf>

2. Clause particulière - Mobilité vers pays tiers non associés - utilisation des 20% de la subvention globale

Afin de renforcer la coopération entre l'URCA et l'Université de sciences et technologie d'Hanoi (USTH) au Vietnam et notamment le double-diplôme en licence de chimie, une bourse Erasmus+ sera accordée aux participants à la mobilité (études, enseignement, administratif) vers l'USTH (région 5).

	Contribution aux frais de séjour	Complément financier mobilités de stage	Complément financier inclusion	Contribution aux frais de voyage
Région 1 à 12	700€/mois	NA	250€/mois	Plus de 8 000 km : 1 735 €

3. Clause particulière pour les mobilités à des fins de séjour de stage pour les étudiants boursiers sur critères sociaux ayant une aide à la mobilité internationale (AMI) du MESR ou les étudiants percevant une gratification de stage de 800€/mois ou plus

Ces étudiants ne pourront pas prétendre à une bourse de stage Erasmus +.

Les bourses de mobilité de stage seront par ailleurs attribuées de manière prioritaire aux étudiants ayant un stage obligatoire international dans leur cursus.